



4^{ème} Séance

de la Séssion Administrative

du Jeudi 21 Mai 2026 à 9h00

Mme Nicole SANQUER
Députée et Représentante non-inscrite

A

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Question orale

Objet : Délégation de service public du transport aérien inter-îles

Monsieur le Président,

La décision du gouvernement de prolonger de seulement deux mois la Délégation de Service Public (DSP) du transport aérien inter-îles, avant d'envisager un renouvellement limité à une année, suscite aujourd'hui une vive inquiétude dans nos archipels.

Cette incertitude fragilise profondément l'ensemble des équilibres économiques et sociaux dans les îles concernées, en particulier aux Tuamotu-

Gambier. Elle pèse à la fois sur les populations, sur les acteurs du tourisme, mais également sur les salariés d'Air Tahiti, qui demeurent sans visibilité quant à l'avenir de leur activité.

Lors de votre intervention à l'Assemblée le 23 avril dernier, vous avez précisé que des travaux étaient en cours sur la DSP, structurés autour de deux périmètres distincts, et visant à définir les orientations futures du transport aérien inter-îles. Vous avez également détaillé les différentes étapes engagées depuis septembre 2025, incluant l'élaboration d'un schéma directeur, des analyses environnementales, ainsi qu'une étude de l'offre, de la demande et du potentiel de croissance par archipel.

Si ces travaux témoignent d'une volonté de structuration à long terme, ils ne répondent pas à l'urgence de la situation actuelle.

Car aujourd'hui, sur le terrain, les conséquences sont immédiates : des projets touristiques sont suspendus, des investissements sont remis en question, des emprunts bancaires doivent pourtant continuer à être remboursés, et les populations concernées s'interrogent légitimement sur leur avenir.

Comment demander à nos concitoyens des archipels d'investir, d'entreprendre et de construire leur avenir, si aucune visibilité ne leur est donnée au-delà de quelques mois ?

Le transport aérien interinsulaire n'est pas un service accessoire : il constitue le lien vital entre nos îles, la condition même de leur développement économique et de leur cohésion sociale.

Dans ce contexte, il apparaît difficilement compréhensible que les travaux structurants relatifs à cette DSP n'aient été engagés que neuf mois avant son échéance, alors même qu'ils auraient pu être initiés dès le début de votre mandature en avril 2023.

Dans l'attente des conclusions du schéma directeur prévues au 30 juin 2026, la prolongation envisagée pour une durée d'un an apparaît insuffisante pour sécuriser les acteurs économiques et garantir la continuité des projets engagés dans les archipels.

En définitive, il ne s'agit pas d'un simple dossier technique ou budgétaire. Derrière cette DSP, il y a des familles, des enfants, des rêves et une vision du Pays : celle d'une Polynésie qui ne laisse personne au bord de la piste.

Aussi, Monsieur le Président, ma question est la suivante :

Le gouvernement envisage-t-il de revoir sa position afin de garantir une prolongation pluriannuelle de la DSP, d'une durée minimale de trois à cinq ans, permettant d'assurer la stabilité nécessaire aux populations, aux investisseurs et aux salariés concernés, dans l'attente de la mise en œuvre des orientations définitives du futur schéma directeur ?

Je vous remercie.



Nicole SANQUER